



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK MRC DE TÉMISCOUATA PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la ville de Pohénégamook, tenue le 27 juillet 2020, à 18 h 30, à la salle des réunions de l'hôtel de ville de Pohénégamook, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 6 : Raymond Gagné

Sont absents : Robin Breton, conseiller # 3
Simon Bolduc, conseiller # 5

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Lila Levasseur, adjointe au greffe

Assistance du public : 7 personnes

2020.07.185 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

1 Ordre du jour - Adoption

B AFFAIRES NOUVELLES

- 2 Programme d'aide à la voirie locale Route Providence
- 3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour travaux de la route Providence (SÉAO)
Période de questions
- 4 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.07.186 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ROUTE PROVIDENCE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pohénégamook a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE dans un objectif de relance économique dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) » et « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL »;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a choisi la source de l'aide financière suivante : estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet

APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la ville de Pohénégamook confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.07.187 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - TRAVAUX ROUTE PROVIDENCE (SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES - SÉAO)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook souhaite entreprendre des travaux majeurs de réfection de la route Providence;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'octroi d'une subvention gouvernementale, dans le cadre des dispositions temporaires prévues au volet RIRL (COVID), imposent des délais courts de démarrage de chantier et de fin des travaux;

CONSIDÉRANT les règles strictes de gestion des ententes contractuelles et l'obligation de procéder par appel d'offres publics pour les contrats supérieurs au seuil fixé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis et les documents de soumission sont disponibles pour lancer l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook se réserve le droit de n'accepter ni le plus bas soumissionnaire ni aucun autre soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr

APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie

ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve le lancement de l'appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres gouvernemental (SÉAO);

QUE le directeur des Travaux publics et, ou le directeur général, soient mandatés pour procéder et pour signer les documents relatifs à l'appel d'offres.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE : 18 H 50 À 19 H.

2020.07.188 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 19 h;



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

II EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

N° de résolution
ou annotation


Louise Labonté, mairesse
Lila Levasseur, adjointe au greffe